

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3116**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Visiteur médical

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie, Président d'université

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La visite médicale est strictement réglementée par le Code de la santé publique. Le visiteur médical est le trait d'union entre les laboratoires de l'industrie pharmaceutique, les médecins et les pharmaciens. Il effectue des visites en milieu hospitalier (médecins, pharmaciens chefs) ou en milieu libéral (généraliste, spécialiste, pharmacien d'officine) pour présenter les produits du laboratoire qu'il représente.

Son objectif est de développer les ventes et de promouvoir l'image de son entreprise en informant sur le bon usage du médicament dans le respect de l'éthique médicale. Il met en évidence la posologie, les propriétés thérapeutiques, les contre-indications, le conditionnement et les avantages concurrentiels des médicaments pour inciter le corps médical à les prescrire. Il a également un rôle de conseil concernant l'utilisation du matériel médico-technique. Par ailleurs, il recueille des informations de pharmacovigilance (effets secondaires) auprès des professionnels de la santé pour les transmettre aux firmes pharmaceutiques et aux autorités sanitaires.

Il n'effectue pas de vente directe mais assure le suivi de son secteur et le lancement de produits. Organisant ses déplacements en fonction d'objectifs commerciaux, il prospecte également de nouveaux clients.

Argumenter scientifiquement pour convaincre Anticiper les besoins de la clientèle

Avoir le sens des responsabilités

Comprendre l'anglais technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le visiteur médical exerce son activité pour un laboratoire pharmaceutique dans les cabinets médicaux, les hôpitaux, les cliniques ou les officines pharmaceutiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1405 : Conseil en information médicale

Réglementation d'activités :

La possession de la carte professionnelle de visiteur médical est obligatoire depuis le 28 juillet 1992.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Biologie générale : biochimie, chimie et biologie cellulaire - Anatomie, physiologie
- Pathologies des différents appareils
- Pharmacie galénique : préparation des médicaments
- Chimie thérapeutique : classes de médicaments ; pharmacologie, toxicologie
- Bactériologie, virologie, immunologie
- Système de santé et économie de la santé ; le médicament, la visite médicale ; législation du médicament, législation du travail
- Techniques d'expression et de communication
- Informatique et anglais

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Enseignants, cadres de l'industrie pharmaceutique

Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants, cadres de l'industrie pharmaceutique
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :